



Agirc-Arrco

Le 6 octobre 2022, salariés actifs et retraités du privé, reprenons la main !

Pouvoir vivre dignement de ses retraites de base et complémentaire la principale exigence sociale des retraités comme de la majorité des salariés et de leurs familles

Le Medef et les organisations syndicales de l'Agirc-Arrco se réunissent en Conseil d'administration, le 6 octobre, pour définir le montant des valeurs d'achat et de service des points, qui **constituent le montant de la retraite complémentaire du retraité.**

À ce jour, les 13,2 millions de salariés retraités du secteur privé (Malakoff Humanis, AG2R La Mondiale, Alliance professionnelle Ircem, Klesia, Apicil...), relevant d'un régime unique de retraite, l'Agirc-Arrco, **n'ont toujours pas de revalorisation de leur retraite complémentaire.**

En regard d'une inflation à 6,1 % en juillet, ce ne sont pas les 4 % d'augmentation des retraites du régime général, que M. Macron octroie avec son cortège de mesurottes, qui vont permettre aux retraités de vivre dignement de leurs retraites.

Le Medef n'a de cesse de **fragiliser le rendement des points.** Pour l'Arrco, le rendement est passé de 9,58 % à 5,81 % et celui de l'Agirc de 9,82 % à 5,81 %, entre 1990 et 2019. En 30 ans, le rendement a chuté de 40 %.

Des raisons pour agir

- Le niveau d'inflation impacte gravement le niveau de vie des salariés retraités. L'indice des prix à la consommation a augmenté de 0,3 % en juillet, soit une variation sur un an de plus de 6,1 %. Les prévisions de l'INSEE se situent **autour de 8 %** d'ici la fin de l'année ;
- Depuis 2011, la pension moyenne des employés a diminué de 8,4 % et celle des cadres de 17,9 % (chiffres Agirc-Arrco) ;
- L'Agirc-Arrco sert de « cheval de Troie » aux objectifs de réforme des retraites de M. Macron et du patronat. Ils veulent instaurer « une règle d'or » dans la gestion des retraites avec la **mise en place d'une retraite à points**, un développement de la **capitalisation** et la transformation d'un régime de base à « prestations définies » en un régime à « **cotisations définies** ».

Tout au long de leur carrière, les salariés du secteur privé cotisent et se constituent des droits à la retraite complémentaire en accumulant des « points d'achat ».

Ce n'est qu'au moment de faire valoir leurs droits à la retraite que les salariés **en connaissent le montant** avec la transformation des points accumulés en montant, selon la valeur du « point de service » en cours à cette date.

Deux éléments arrêtés chaque année influent sur le montant des pensions :

- La valeur du point d'achat au moment de la cotisation (17,4316 € pour 2022) ;
- La valeur de service du point au moment de la liquidation de la retraite (1,2841 € en 2022).

C'est le **rapport** entre ces 2 éléments qui définit le **taux de rendement** et qui **impacte l'évolution du montant de la retraite** perçue. Depuis 2016, la revalorisation des retraites complémentaires ne répond pas à la dégradation du pouvoir d'achat (entre 2014 et 2017 = 0 sur 4 ans, 2018 = + 0,6 %, 2019 = + 1%, 2020 = 0 %, 2021 = 1 %) soit **une perte moyenne de 2,5 mois**. Cela a un impact plus conséquent pour les petites pensions.

Depuis des mois, **les salariés retraités se mobilisent pour une revalorisation** qui tient compte de l'inflation et de l'évolution moyenne des salaires.

L'UCR-CGT revendique au 1er novembre 2022 :

- La revalorisation des retraites Agirc-Arrco de 6,1 % ;
- Le rattrapage de 1 % pour l'année 2021 au regard de l'inflation ;
- La suppression de la sous-indexation de 0,5 % ;
- La suppression de la cotisation dite « d'équilibre » de 1% ;
- La suppression du malus de 10 % imposé sur 3 ans pour ceux qui prennent leur retraite avant 63 ans ;
- La prise en compte des points retraites dès le premier euro cotisé.

L'Agirc-Arrco a les moyens d'y répondre. Mais il y a lieu de **redéfinir ses objectifs et ses critères de gestion** dominés par les choix financiers du Medef et du Gouvernement.

Les résultats de **l'exercice 2021 sont au vert**, avec 2,6 milliards d'euros et plus de 6 milliards de réserves.

Ce sont plus de 70 milliards, soit plus de 10 mois de prestations.

L'Agirc-Arrco est devenu **un fond de pension** qui place l'argent des retraités dans **l'achat d'actions et d'obligations sur les marchés financiers et la Bourse.**

En 2021, ce sont 661 millions d'euros d'intérêts amassés.

**C'est l'argent des salariés actifs et retraités !
L'Agirc-Arrco doit être au service de l'amélioration
de la couverture des besoins et en priorité l'augmentation des pensions.
Ce n'est que justice sociale !**

Pour l'USR-CGT 31, la convergence revendicative avec l'augmentation des salaires et des pensions, et l'obtention d'emplois qualifiés, reste au centre des mobilisations et des actions avec les salariés actifs.

Pour l'USR-CGT 31 le Medef porte une large responsabilité dans la dégradation des pensions de retraites, tant du Régime Général que des régimes complémentaires. C'est pour cela que l'USR-CGT 31 invite toutes les organisations de retraités à s'unir dans l'action en participant au rassemblement du 6 octobre devant le siège du Medef à Toulouse.

L'USR CGT 31 appelle l'ensemble des salariés retraités à participer en masse au

**RASSEMBLEMENT Le 6 octobre 2022
à 10 heures
devant le siège du MEDEF
11, Boulevard des Récollets
A TOULOUSE**

POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS	
• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens	
➤ <i>J'adhère à la CGT</i>	
Nom ➤	Prénom ➤
Adresse ➤	
Code postal ➤	Ville ➤
Branche professionnelle d'origine ➤	
Mail ➤	Tél. ➤
Bulletin à retourner à USR CGT 31 19 Place St Sermin CS 47094 31070 Toulouse Cedex 7 ou à remettre à un(e) militant(e) de votre connaissance	
<small>Informatique et liberté: En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre</small>	

Toulouse le 28 septembre 2022